

Délibération

**Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge,  
à compter du 1<sup>er</sup> août 2020**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, consultée à distance, du lundi 27 juillet 2020, à partir de 9h00, jusqu'au jeudi 30 juillet 2020, jusqu'à 11h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, rendu le 20 juillet 2020

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI,

**Décide :**

D'adopter la grille tarifaire mise à jour, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 et diffusée sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

---

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,  
consultée à distance du 27 juillet 2020, à partir de 9h00, jusqu'au 30 juillet 2020, à 11h00

Nombre de votants (= quorum)		22
Nombre de voix POUR	22	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Gérard Filoche

- Secrétaire

Hervé Fauchet

Président